

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 60

Objet : Concession Cinéma
Modification du montant de la
redevance 2021

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Étaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOUI Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURIAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/07/2021

Application agréée E-Agglon.com

99_BI-004-248867437-20210630-00_01062021

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a entraîné la fermeture de différents commerces en 2020. Pour certains d'entre eux, la fermeture a perduré en 2021. Ainsi les cinémas, après une première période de fermeture entre mars et le 21 juin 2020, ont été à nouveau fermés du 28/10/2020 au 18/05/2021 inclus.

Afin d'accompagner le cinématographe, concessionnaire de l'exploitation du complexe cinématographique de Château-Arnoux-Saint-Auban, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération entend diminuer le montant de la redevance annuelle, pour l'année 2021. Il s'agirait d'exonérer le concessionnaire du montant de la redevance correspondant à la période de fermeture du 01/04/2020 (date d'entrée en vigueur de la concession) au 21/06/2020 puis du 28/10/2020 au 18/05/2021 inclus soit une exonération de 15 409,41 € HT

Le montant de la redevance annuelle est fixé à l'article 9.3.1 (20 000 € HT base octobre 2019) du contrat de concession de service public d'exploitation du complexe cinématographique de Château-Arnoux-Saint-Auban attribué le 28 février 2020 et ayant pris effet le 1er avril 2020. La conclusion d'un avenant est nécessaire afin de modifier le montant de la redevance pour l'année 2021.

Au vu de cet exposé, il vous est demandé :

- D'approuver l'exonération de la redevance pour un montant de 15 409,41€ HT, tva en sus correspondant à la période de fermeture du 1er avril 2020 au 21 juin 2020 puis du 28 octobre 2020 au 18 mai 2021 inclus
- D'approuver en conséquence l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public avec le cinématographe fixant le montant de la redevance 2021 à 4 660,14 € HT, tva en sus
- D'autoriser la présidente ou son représentant à signer l'avenant au contrat signé avec « le cinématographe » ci-joint.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/07/2021

Appréciation des services de la préfecture